

## PARENTS / FAMILLES

Le harcèlement scolaire est un fléau qui touche plus de 700 000 enfants chaque année en France, un phénomène amplifié par les réseaux sociaux. Depuis 2014, le harcèlement est considéré comme un délit et relève du droit pénal. Il est donc puni par la loi, que les actes aient été commis au sein ou en dehors de l'établissement. Certains faits sont considérés comme aggravants : si la victime du harcèlement est mineure, si internet a été utilisé pour propager de fausses informations sur elle, etc. Les harceleurs risquent désormais de 3 à 10 ans d'emprisonnement et des amendes allant de 45 à 150 000 euros. Les victimes ont jusqu'à 6 ans après les faits pour porter plainte.

### LES CHIFFRES CLÉS DU HARCÈLEMENT

40% des élèves déclarent avoir déjà subi du cyber-harcèlement

22% des enfants harcelés n'en parlent à personne

61% des victimes de harcèlement scolaire déclarent avoir des idées suicidaires

### VOTRE ENFANT PRÉSENTE DES SIGNES DE HARCÈLEMENT ?

- Changement de comportement, de personnalité ;
- Refus d'aller à l'école, phobie scolaire ;
- Stress (maux de ventre, maux de tête, eczéma...) ;
- Troubles alimentaires ;
- Pertes de mémoire, d'attention, baisse des résultats scolaires ;
- Difficultés à dormir ;
- Déprime, repli sur soi... ;
- Affaires personnelles régulièrement dégradées ou « perdues ».

### LES RESSOURCES POUR VOUS AIDER

- **3020**, un numéro gratuit d'écoute et de prise en charge au service des familles et des victimes de harcèlement scolaire ;
- **3018**, ligne d'appel nationale gratuite pour les situations de cyberharcèlement ;
- **Le Service municipal de prévention**

76, rue Victor Hugo  
93150 Le Blanc-Mesnil  
01 55 81 15 82



## CONTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE



La municipalité a décidé de proposer une charte à toutes les écoles de son territoire, afin de lutter contre le harcèlement scolaire qui touche chaque année 700 000 enfants en France. Chaque écolier deviendra ainsi un ambassadeur de la lutte contre le harcèlement scolaire et contribuera à refaire de l'école un lieu de confiance, pour un apprentissage et un développement personnel dans les meilleures conditions.

# CHARTRE CONTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE

L'école, c'est fait pour  
réussir, pas pour souffrir,  
c'est fait pour travailler,  
pas pour se moquer.

En tant qu'élève d'une école élémentaire, n'hésite pas à agir contre le harcèlement scolaire : **CETTE CHARTRE EST FAITE POUR TOI !**

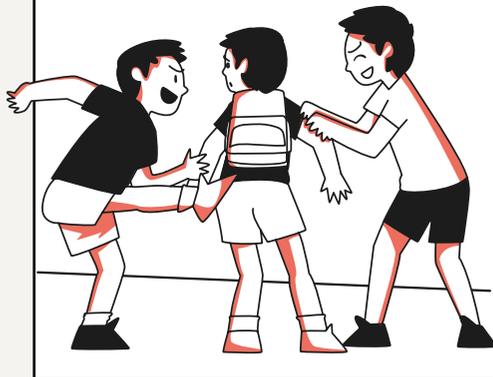
Le harcèlement scolaire, c'est quand un ou plusieurs élèves prennent pour cible un autre enfant, en se moquant de lui, en l'excluant, ou en le maltraitant.

Je dis **NON** au harcèlement scolaire sous toutes ses formes, que ce soit à l'oral, physiquement ou sur internet.

**À L'ORAL :** se moquer d'un camarade en surpoids, de son handicap, qui bégaye, qui a de mauvaises notes, lui donner un surnom ridicule...  
**C'EST ÊTRE SOI-MÊME UN HARCELEUR.**



**PHYSIQUEMENT :** bousculer à répétition un camarade, abimer ou voler ses affaires, lui faire des croche-pieds...  
**C'EST ÊTRE SOI-MÊME UN HARCELEUR.**



**SUR INTERNET OU PAR TÉLÉPHONE :** envoyer des photos ou des messages sur un camarade, pour l'humilier...  
**C'EST ÊTRE SOI-MÊME UN HARCELEUR.**



**Je suis respectueux de l'autre.**

Je ne me moque pas,  
je n'insulte pas.

**Je suis chaleureux.**

J'accueille mes nouveaux camarades, je n'exclus aucun enfant lors des jeux, des récréations, etc. Si un élève est souvent seul, je vais vers lui. Ensemble, on est plus fort.

**Je ne répète pas les rumeurs.**

Les mensonges sur mes camarades peuvent les blesser et les isoler.

**Je suis bienveillant.**

Si j'entends un camarade se moquer : je ne ris pas ; si je vois des élèves maltraiter un camarade, je ne participe pas. Ne fais pas à ton camarade ce que tu n'aimerais pas qu'on te fasse.

**Je suis tolérant.**

J'accepte que l'autre soit différent de moi.

**Je suis courageux.**

Si je vois ou si je suis victime d'un acte de harcèlement : **JE PARLE.** Je contacte un adulte : un parent, un enseignant ou un animateur... Les adultes sont là pour m'**AIDER.** Leur demander de l'aide, ce n'est pas rapporter. C'est être solidaire de l'élève victime de harcèlement, et c'est aussi refuser d'être soi-même une victime.



**En cas de harcèlement les numéros de téléphone pour t'aider : le 3020 et le 3018**